



2026/52

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GENISSAC (GIRONDE)**

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 MAI 2026</p>	<p>L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 18 MAI A DIX-HUIT HEURES QUINZE MINUTES</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 MAI 2026</p>	<p><u>Étaient présents :</u></p> <p>Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. LELEU Pascal, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. CHAPUS Benoît-Joseph, Madame PALLUET Laurence, Madame SATGÉ Daphné, Madame L'HOMME Céline, Madame BOUTOULE Émilie, Monsieur ESNAULT Jean-François, M. LANSARD RUIZ Pierre</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Monsieur LAPORTE Francis donne pouvoir à Monsieur LELEU Pascal Madame SELIMBAYE LATCHIMY Yolen donne pouvoir à M. LANSARD RUIZ Pierre Madame BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame SATGÉ Daphné Madame PEETERS Stéphanie donne pouvoir à Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline</p>
<p><u>OBJET :</u> Convention de partenariat avec la commune de Cadarsac pour la fête du lac</p>	<p><u>Absent excusé :</u> M. ROTA Alexis</p> <p><u>Absents :</u> M. LENNE Frédéric, M. CARTEYRON Étienne</p> <p>Madame BOUTOULE Émilie a été élue Secrétaire de séance.</p>

<p>DATE DE CONVOCATION</p> <p>12 MAI 2026</p>	<p>Madame le Maire informe l'Assemblée de l'organisation de la Fête du Lac par la commune de Cadarsac qui se déroulera du 29 mai au 31 mai 2026.</p> <p>À cette occasion, une course cycliste aura lieu sur le territoire des communes de Cadarsac et Génissac, à l'initiative de l'association Vélo Club du Libournais.</p>
<p>DATE D'AFFICHAGE</p> <p>12 MAI 2026</p>	<p>Dans le cadre de cet événement festif, il convient de mettre en place un partenariat avec la Commune de Cadarsac.</p> <p>Cette volonté de s'associer sur le plan événementiel a motivé la municipalité de Génissac à accepter le passage des cyclistes sur le périmètre communal.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 19</p> <p>PRÉSENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 16</p> <p>QUORUM ATTEINT</p>	<p>En vue d'assurer des conditions optimales de sécurité sur la période visée, l'appui des services techniques des deux collectivités et la prévision d'un budget ad hoc sont requis.</p> <p>Ainsi, ce projet trouve à se concrétiser à travers une convention partenariale nouée entre la ville de Cadarsac, d'une part, et celle de Génissac d'autre part. À noter que les termes de ce document ont été portés à la connaissance des conseils municipaux respectifs.</p> <p>Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p>
<p>OBJET : Convention de partenariat avec la commune de Cadarsac pour la fête du lac</p>	<p>- APPROUVE les termes de la convention de partenariat établie entre les communes de Cadarsac et Génissac fixant la participation financière de la Commune de Génissac à 500 € TTC.</p> <p>- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec Monsieur le Maire de Cadarsac.</p> <p>- PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 65568 du budget principal de la Commune de l'exercice 2026.</p> <p>Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Émeline BOURDAT BRISSEAU</p> <p>La Secrétaire de séance,</p>  <p>Émilie BOUTOULE</p>